

#580 Lac Shpogan
298.0 ha

#579 Lac Michichiwi
132.0 ha

#560 Lac du Sommet Pointu
93.0 ha

#210 Lac Daigle
85.0 ha

#613 Lac Métivier
40.4 ha

#428 Km 135 Route BJ
148.0 ha

#395 La Passe Croche
59 936.0 ha

#596 Rivière Outardes
34.0 ha

#516 Ile Anticosti
30.3 ha

#453 Buade
55.0 ha

#433 Rivière Ouelle
361.1 ha

#283 Lac Brignolet
38.6 ha

#275 Rang des Pins
43.5 ha

#246 Lac Nigault
33.9 ha

#257 Mont-Tremblant
23.5 ha

#398 Rivière Bécancour
39.0 ha



Siège Social
715, 7^e rue de l'Aéroport
Québec (Qc) G2G 2S7
T. 418 871-3341
F. 418 874-2627
sopfeu.qc.ca



RAPPORT ANNUEL
2020



PHOTO
 5 SEPTEMBRE 2020 | NORTH COMPLEX, FORÊT NATIONALE DE PLUMAS
 © Californie National Interagency Fire Center

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président Pierre Cormier, ing. f.	4	Direction des technologies de l'information Olivier Lundqvist, M. Sc.	26
Administrateurs	6	Direction de la base principale de Baie-Comeau François Dubé, ing.f.	30
Organigramme	7	Direction de la base principale de Roberval Sylvain Tremblay, ing.f.	31
Portrait de la saison	8	Direction de la base principale de Maniwaki Ken Bérubé	32
Statistiques des incendies	9	Direction de la base principale de Val-d'Or Michel Chabot	33
Rapport de l'équipe de direction	13	Direction des services administratifs Chantal Savoie, CPA, CGA, M. Sc.	34
Mot du directeur général Eric Rousseau, ing.f., MBA	14	États financiers par Lemieux-Nolet	39
Direction du Centre provincial de lutte Luc Dugas, ing.f.	16		
Direction de la stratégie opérationnelle Serge St-Laurent	20		
Direction des ressources humaines et des communications Julie Coupal, CRHA, M.B.A.	24		



PIERRE CORMIER, ING.F.
Président du conseil d'administration

MOT DU PRÉSIDENT

UNE ANNÉE CHARGÉE

L'année 2020 a apporté de nombreux défis à l'équipe de la SOPFEU. Non seulement l'organisation a dû réinventer l'ensemble de ses façons de faire en raison de la pandémie qui frappe durement la planète, mais elle a aussi affronté une saison très active avec le combat d'un grand nombre d'incendies. À cela, il faut ajouter deux premières importantes, soit le déploiement de pompiers forestiers en Australie et en Californie. Tout cela a été possible grâce aux efforts soutenus de tous les employés, à tous les niveaux, et dans le respect des règles d'hygiène prescrites. Je souligne le professionnalisme de nos équipes et je tiens à les remercier au nom de toutes les communautés touchées par les incendies. Nous pouvons dire : mission accomplie.

Nouvelle gouvernance

Cette année marque également la consolidation de la nouvelle gouvernance déployée l'an dernier. La nouvelle structure du conseil d'administration et la création des quatre comités statutaires ont démontré leur efficacité à ce jour. Cette nouvelle orientation rejoint les meilleures pratiques en matière de gouvernance des organisations. La mise en place se poursuit, et nous avançons dans la bonne direction. J'aimerais souligner l'engagement significatif de l'ensemble des membres du conseil. Leurs compétences, leurs expertises complémentaires, leurs réseaux d'influence et leur professionnalisme contribuent assurément à l'atteinte des objectifs de la SOPFEU.

Plan stratégique

En début d'année, l'ensemble des cadres supérieurs de la SOPFEU avait amorcé des travaux sur l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. L'arrivée soudaine de la pandémie mondiale a entraîné la suspension du programme, qui a toutefois pu reprendre à la fin de l'été. Le plan final, maintenant bien enclenché, doit être livré au printemps 2021. Ce nouveau plan s'inscrit dans une volonté d'élargissement de la mission de l'organisation : il oriente nos efforts vers la prévention, la sécurité civile et le soutien aux populations.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la SOPFEU a consolidé son partenariat avec l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) par la création d'une division « pompiers forestiers » au sein de cette association. De plus, l'organisation s'est dotée d'un ambitieux plan de prévention, décliné sur trois ans, qui se tourne notamment vers la clientèle jeunesse avec le retour du personnage de Garofeu, après 25 ans d'absence.

Remerciements

J'aimerais remercier les administrateurs qui siègent au conseil d'administration pour leur implication, et plus particulièrement monsieur Marc Leblanc, anciennement directeur de la protection des forêts au MFFP, pour son dévouement notoire au cours des dernières années. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à monsieur Étienne Morin, qui le remplacera dorénavant au conseil. Je tiens également à souligner l'apport des membres de l'industrie forestière et des grands propriétaires privés.

En terminant, je souhaite exprimer ma gratitude à l'endroit du directeur général, monsieur Éric Rousseau, de l'équipe de direction et de l'ensemble du personnel de la SOPFEU pour leur engagement, leur professionnalisme et leur grande efficacité en cette année de tous les défis. C'est un privilège d'être président du conseil d'administration avec une équipe de ce calibre.

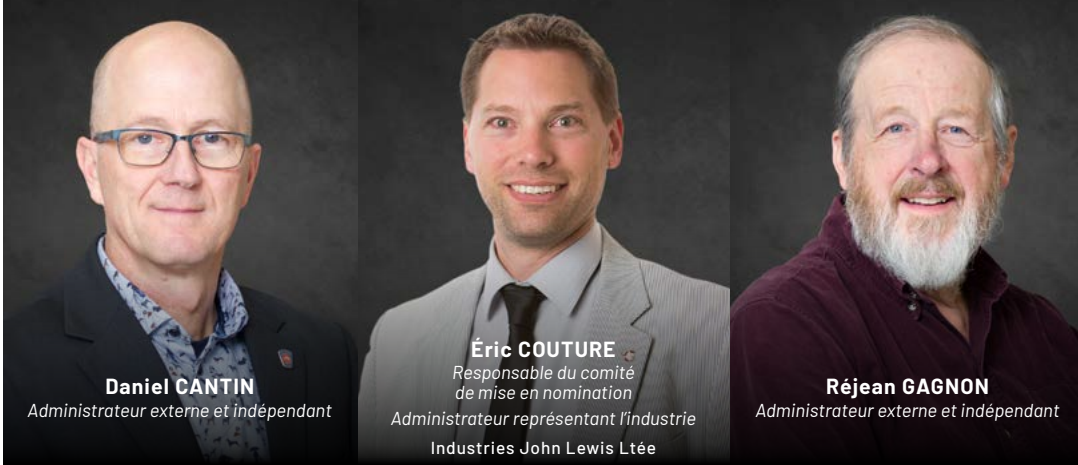


PHOTO
28 JANVIER 2020 | BUCKLAND VALLEY, VICTORIA, AUSTRALIE
© SOPFEU



// VISION

Nous visons à accroître nos performances opérationnelles et administratives par l'actualisation de nos façons de faire et la mise à niveau des compétences du personnel, en poursuivant la réduction des accidents, tout en assurant la relève des postes critiques.



Officiers siégeant au conseil d'administration sans droit de vote

Eric ROUSSEAU, directeur général
Chantal SAVOIE, trésorière, directrice des services administratifs
Stéphane CARON, secrétaire, coordonnateur à la prévention et aux communications

CLIP – Comité de liaison et d'information des partenaires

Base principale de Baie-Comeau
Nicolas FORTIN, Produits forestiers Résolu
Jean L'HEUREUX, Rexforêt Bas-St-Laurent / Gaspésie
Mathieu CYR, MFFP
François DUBÉ, SOPFEU

Base principale de Roberval
Sylvain GOULET, Produits forestiers Résolu
Benoît BOILY, Rexforêt Saguenay Lac St-Jean / Côte-Nord
Claude BÉLANGER, MFFP
Sylvain TREMBLAY, SOPFEU

Base principale de Maniwaki
François RACINE, Foresterie Louisiana-Pacific Canada Ltée
Martin GINGRAS, MFFP
Bruno THIBAUT, Rexforêt Laurentides / Lanaudière / Outaouais
Ken BÉRUBÉ, SOPFEU

Base principale de Val-d'Or
Patrick GARNEAU, Produits forestiers Résolu
Marco TRUDEL, MFFP
Alexandre PAQUET, Rexforêt
Benoît MÉNARD, SOPFEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction de la base principale de BAIE-COMEAU

Service des opérations aériennes
Service des opérations terrestres
Services administratifs

Direction de la base principale de ROBERVAL

Service des opérations aériennes
Service des opérations terrestres
Services administratifs

Direction de la base principale de MANIWAKI

Service des opérations aériennes
Service des opérations terrestres
Services administratifs

Direction de la base principale de VAL-D'OR

Service des opérations aériennes
Service des opérations terrestres
Services administratifs

Direction de la stratégie opérationnelle

Service de la performance et de l'amélioration
Service des infrastructures et des contrats

Direction du Centre provincial de lutte

Service du Centre provincial de lutte
Service des opérations aériennes
Service de la gestion des feux majeurs

Direction des services administratifs

Service de la comptabilité transactionnelle
Service de l'analyse et des projets spéciaux

Direction des ressources humaines et des communications

Service de la santé et sécurité au travail
Service des ressources humaines
Service de la formation
Service de la prévention et des communications

Direction des technologies de l'informations

Service de l'informatique
Service des télécommunications
Service de la météorologie

663
 INCENDIES DE FORÊT
52 469,3 ha

Au cours de la saison 2020, la SOPFEU a combattu 663 incendies qui ont touché 52 469,3 hectares de forêt dans la zone de protection intensive (ZPI). Ces données dépassent la moyenne des 10 dernières années, qui est de 447 incendies pour 35 479,2 hectares de forêt brûlés. Ce nombre important d'incendies s'explique principalement par un printemps plus chaud et plus sec, qui fut très propice à l'éclosion de feux de végétation. Par la suite, l'été s'est avéré un peu plus calme, avec un nombre de feux correspondant davantage à la moyenne.



44
 INCENDIES DE FORÊT
7 517,9 ha

En zone nordique (ZN), la SOPFEU a répertorié 44 incendies qui ont touché 7 517,9 hectares de forêt. À l'inverse de la ZPI, la zone nordique a connu un printemps particulièrement calme, avec quatre incendies d'avril à juin, suivi d'une des plus grosses fins de saison des 10 dernières années, avec 40 incendies déclarés uniquement dans les mois de juillet et août.



Une saison en trois temps

L'arrivée du printemps a été marquée par des températures plus clémentes que la moyenne, ce qui a mené à la disparition rapide du couvert de neige dans les régions plus au sud de la province. Un peu plus tard en avril, les températures sont redescendues. Malgré le temps frais, des indices d'allumage à la hausse ont découlé de séquences de plusieurs journées ensoleillées, particulièrement sèches et venteuses. Du 26 mars au 12 mai, 125 incendies ont été répertoriés, et 78 % d'entre eux ont été causés par des résidents. Dans le contexte de la pandémie, à compter du 1^{er} avril, des mesures préventives ont été appliquées sur une grande partie du territoire.

La canicule a marqué la fin du mois de mai. La chaleur accablante, dans une séquence de 10 jours sans pluie, a maintenu des indices d'allumage variant de très élevés à extrêmes pendant plusieurs jours. Les quantités de pluie importantes survenues au début du mois de juin ont ramené l'humidité et ainsi provoqué une baisse des indices d'allumage. Du 13 mai au 13 juin, nous avons compté 259 feux qui ont détruit 497 hectares de forêt.

Bien que deux incendies d'importance se soient déclarés à la fin du mois de juin, la fin de la saison a pour sa part connu des indices d'allumage beaucoup plus bas. Malgré le temps chaud, les épisodes de pluie étaient beaucoup plus fréquents, et les taux d'humidité plus élevés. Il est à noter que les feux de cause humaine sont en hausse et que cette année, la superficie brûlée par des feux de récréation est presque 10 fois plus élevée que la moyenne depuis 1984.

	FOUDRE	CHEMIN DE FER	OPÉRATIONS FORESTIÈRES	OPÉRATIONS INDUSTRIELLES	INCENDIAIRES	RÉSIDENTS	RÉCRÉATION	DIVERS	TOTAL
MARS						2			2
						0,0			0,0
AVRIL				2	2	66	11		81
				0,1	1,1	39,8	9,6		50,6
MAI	3	1	4	19	19	154	71	1	272
	1,3	0,0	1,1	9,5	14,3	158,2	322,5	17,8	524,7
JUIN	50	2	10	14	3	30	50	3	162
	171,3	3,2	5,4	365,9	2,1	2,0	51 099,8	9,3	51 659,0
JUILLET	42		5	3	2	11	20		83
	189,8		0,3	1,1	0,4	2,6	3,6		197,8
AOÛT	6		4	1		8	5	1	25
	25,6		0,3	0,0		0,7	0,1	0,0	26,7
SEPTEMBRE		2	3	3		9	10		27
		0,0	0,1	0,1		1,9	0,5		2,6
OCTOBRE			1	1			2		4
			0,0	0,0			0,1		0,1
NOVEMBRE						6		1	7
						7,8		0,2	8,0
TOTAL	388,0	3,2	7,2	376,7	17,9	213,0	51 436,2	27,3	52 469,5

MAI						1		1	2
						0,2		0,0	0,2
JUIN	1			1					2
	30,3			0,0					30,3
JUILLET	26						2		28
	6 536,4						0,3		6 536,7
AOÛT	9						3		12
	942,4						8,3		950,7
TOTAL	7 509,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	8,6	0,0	7 517,9

LÉGENDE	
NOMBRE	SUPERFICIE

Feu 395

Le 16 juin, un important brasier prenait naissance au nord du lac Saint-Jean, dans le secteur de Chute-des-Passes. Il est demeuré hors de contrôle pendant quelques jours et a gagné du terrain même la nuit, ce qui est très rare. Cet incendie de cause humaine a atteint

une superficie de 50 891,5 hectares, ce qui en fait le plus important feu de forêt qu'a connu le Québec depuis 10 ans. Son combat a nécessité le déploiement d'une équipe de gestion de feu majeur et, au plus fort des opérations, le soutien de plus de 325 personnes, y compris des sections

de pompiers venus de l'Ontario et de l'Alberta. Ce feu d'importance a été déclaré officiellement éteint le 17 août, après 63 jours de combat. Notons que cet incendie représente à lui seul 97 % des hectares brûlés au cours de la saison.

 | **63**
JOURS DE COMBAT

 | **50 891,5**
HECTARES DE SUPERFICIE BRULÉE

 | **97%**
TOTAL DES HECTARES BRULÉS
AU COURS DE LA SAISON



 | **325**
PERSONNES EN SOUTIEN

 PHOTO
29 JUIN 2020 | FEU 395, ÉQUIPE DE GESTION DE FEU MAJEUR
©SOPFEU

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Feu 433

Par ailleurs, l'incendie déclaré le 19 juin dans une tourbière de Rivière-Ouelle, dans le Bas-Saint-Laurent, a pour sa part été officiellement éteint le 24 juillet. Le brasier, également de cause humaine, a ravagé 361,1 hectares. Son combat a nécessité la mobilisation d'un grand nombre de pompiers forestiers du Québec et de l'Ontario, en plus des pompiers municipaux et de l'apport des agriculteurs locaux. Il s'agit d'un important travail d'équipe nécessaire pour ce type de feu qui brûle en profondeur et exige davantage d'arrosages terrestres et de suivis des points chauds.

 PHOTO
24 JUIN 2020 | FEU 433, VUE DES AIRS
©Audrey Marcoux, SOPFEU



361,1
HECTARES DE SUPERFICIE BRULÉE

PHOTO

27 MAI 2020 | POMPIER FORESTIER EN ACTION

©Dany Kenty, pompier forestier de la SOPFEU



RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Mot du directeur général Eric Rousseau, ing.f., MBA	14	Direction de la base principale de Baie-Comeau François Dubé, ing.f.	30
Direction du Centre provincial de lutte Luc Dugas, ing.f.	16	Direction de la base principale de Roberval Sylvain Tremblay, ing.f.	31
Direction de la stratégie opérationnelle Serge St-Laurent	20	Direction de la base principale de Maniwaki Ken Bérubé	32
Direction des ressources humaines et des communications Julie Coupal, CRHA, M.B.A.	24	Direction de la base principale de Val-d'Or Benoit Ménard, ing.f., M. Sc.	33
Direction des technologies de l'information Olivier Lundqvist, M. Sc.	26	Direction des services administratifs Chantal Savoie, CPA, CGA, M. Sc.	34



ÉRIC ROUSSEAU, ING.F., MBA
Directeur général

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNE ORGANISATION AGILE ET UN LEADERSHIP RECONNU

La dernière année s'est avérée hors de l'ordinaire à plusieurs égards. À deux semaines du début de la saison, nous avons dû faire face à la crise sanitaire et mettre rapidement en place un plan de contingence robuste. Il fallait impérativement assurer la continuité des opérations, et ce, en dépit de toutes les mesures de protection nécessaires et de tous les défis logistiques inhérents à cette période de pandémie. Une des grandes valeurs de la SOPFEU demeure la santé et la sécurité au travail. Cette année plus que jamais, j'en ai fait mon engagement personnel auprès de mes collègues. En fin de compte, le plan s'est avéré très efficace, puisqu'en aucun moment les opérations de la SOPFEU n'ont été fragilisées et que la santé et la sécurité de notre équipe ont été maintenues.

D'autres enjeux ont également marqué la dernière saison. Une vague de chaleur a engendré deux incendies de grande envergure, qu'il a fallu combattre en même temps. Le plus gros feu des 10 dernières années, dans le secteur Chute-des-Passes, se caractérisait par sa haute intensité, tandis que le feu de Rivière-Ouelle présentait des enjeux de sécurité publique. Ces brasiers ont généré une charge de travail élevée pour l'organisation. Des ressources de l'Ontario et de l'Alberta sont donc venues nous prêter main-forte.

Par ailleurs, la SOPFEU a connu deux grandes premières cette année. Pour la toute première fois, l'organisation a déployé des sections de pompiers forestiers en Australie, au début de l'année, et dans l'État de la Californie, au mois de septembre. Grâce au travail que ces pompiers ont accompli sur place, l'expertise québécoise continue d'être reconnue à l'échelle mondiale.

Soulignons également l'engagement de certains de nos employés déployés dans le réseau de la santé. Dans une telle période de crise sanitaire, cette mission de solidarité rejoint parfaitement nos valeurs de soutien à la population.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier la Direction de la protection des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les membres de l'équipe de direction et, surtout, l'ensemble du personnel de la SOPFEU pour leur soutien et leur engagement à mener à bien notre mission, et ce, malgré le contexte de pandémie mondiale. Grâce à eux, le leadership et la grande agilité de l'organisation ont été démontrés tout au long de cette année exceptionnelle.



PHOTO
21 JUIN 2020 | FEU 395 - VISITE DES MINISTRES PIERRE DUFOUR ET ANDRÉE LAFOREST
©SOPFEU



// MISSION

Optimiser
la protection des
forêts contre les
incendies en vue
d'assurer la
pérennité du milieu
forestier au
bénéfice de toute
la collectivité,
et cela, au meilleur
coût possible.

DIRECTION DU CENTRE PROVINCIAL DE LUTTE

Prêts et emprunts de ressources

Pour la toute première fois de son histoire, la SOPFEU a déployé des sections de pompiers forestiers en Australie et dans l'État de la Californie, et ce, dans le cadre de missions canadiennes.

A contrario, au plus fort de la saison, ce sont d'autres provinces qui sont venues prêter main-forte au Québec, en vertu de l'Accord canadien d'aide mutuelle en cas d'incendies de forêt. Ainsi, 180 pompiers forestiers de l'Ontario et de l'Alberta ont combattu les incendies aux côtés des pompiers québécois.

	POMPIER	RESSOURCE UNITAIRE	AVION-CITERNE	AVION D'AÉRO-POINTAGE	MATÉRIEL DE COMBAT TERRESTRE	NB DE JOURS/ PERSONNES
AUSTRALIE	39	7				1 449
NOUVEAU-BRUNSWICK			4			
ONTARIO			2			
CALIFORNIE, É-U	80	4				1 722
TOTAL	119	11	6			3 171

	POMPIER	RESSOURCE UNITAIRE	AVION-CITERNE	AVION D'AÉRO-POINTAGE	MATÉRIEL DE COMBAT TERRESTRE	NB DE JOURS/ PERSONNES
MANITOBA			4	2		
ONTARIO	120	4	2	1	X	1 982
ALBERTA	60	1			X	915
COLOMBIE-BRITANNIQUE					X	
SASKATCHEWAN					X	
TOTAL	180	5	6	3		2 897

PRÊTS

EMPRUNTS



LUC DUGAS, ING. F.
Directeur du centre provincial de lutte

Aéronefs de lutte

Cette saison, au total, 18 hélicoptères ont été mis sous contrat. En plus des 12 contrats habituels, quatre autres se sont ajoutés pour répondre à une potentielle perte de service liée à la pandémie de COVID-19. De plus, deux contrats d'hélicoptères moyens-porteurs ont aussi été signés. Ils visaient à combler l'absence d'un avion-citerne retiré des opérations en raison de travaux liés à la révision de l'avionique des CL-415. Au plus fort de la charge de travail, 47 hélicoptères travaillaient simultanément aux opérations de combat. La SOPFEU disposait également de 13 avions-citernes.

	NB D'HEURES DE VOL CONTRAT	NB D'HEURES DE VOL RENFORT	NB D'HEURES DE VOL AU TOTAL
HÉLICOPTÈRE	2 638,20	1 587,70	4 225,90
AVION-CITERNE	1 765,07	113,84	1 878,91
BIMOTEUR	2 455,00	73,00	2 528,00
TOTAL	6 858,27	1 774,54	8 632,81

Cette année encore, deux avions-citernes de type CL-415 ont également été mis à la disposition du comté de Los Angeles, en Californie, dans le cadre d'une entente contractuelle. Ils ont quitté le Québec le 29 août 2020 et sont revenus le 13 janvier 2021, pour une mobilisation totale de 138 jours.

Opérations aériennes

À la suite du renouvellement de plusieurs contrats d'avions d'aéropointage et de transport, effectué à la fin de la saison 2019, un fournisseur de services s'ajoute aux partenaires de la SOPFEU. Il apporte, par le fait même, une sécurité de service supplémentaire. Dans le nouveau contexte du transport aérien mondial, l'offre et la demande concernant le pilotage ont grandement diminué en raison de la pandémie. Ces changements amènent un bassin de pilotes plus important aux fournisseurs de services (privés et Service aérien gouvernemental), qui ont plus facilement répondu aux besoins de l'organisation.

À la fin de la saison, l'organisation disposait de 10 aéropointeurs certifiés et d'un en processus de formation. Deux autres personnes possèdent la certification et peuvent, en cas de besoin, soutenir l'équipe.

Flotte d'aéronefs // // // //



PHOTO
21 JUIN 2020 | AVION-CITERNE DE L'ONTARIO VENU PRÊTER MAIN-FORTE AUX ÉQUIPES DE LA SOPFEU
©SOPFEU



DIRECTION DU CENTRE PROVINCIAL DE LUTTE (suite)

Détection

Durant la saison, la SOPFEU a enregistré 1476 alertes qui ont mené à la découverte de 707 feux sur l'ensemble du territoire. Au Québec, trois modes distincts assurent la détection : le public, les aéronefs et les satellites. La population demeure la principale source d'information pour l'organisation.

	NOMBRE D'ALERTES	NOMBRE DE FEUX
Public	982	570
Personnel de la sopfeu	48	12
Aéronef SOPFEU	327	84
Autre aéronef	60	18
Satellite	59	12
TOTAL	1 476	707

Mesures préventives

En raison des conditions météorologiques printanières particulièrement sèches et pour appuyer le plan de continuité des opérations de la SOPFEU en période de pandémie, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a décidé de maintenir, du 16 avril au 8 juin, une interdiction de faire des feux à ciel ouvert sur une grande partie du territoire québécois. Il s'agit de la plus longue période d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert jamais imposée au Québec. L'arrivée officielle de l'été a également été marquée par une importante vague de chaleur. Une deuxième période d'interdiction a donc été décrétée, du 16 juin au 7 juillet. Ces mesures se sont avérées très efficaces pour limiter l'écllosion de nouveaux incendies de cause humaine, et la capacité opérationnelle de l'organisation s'est maintenue.

PORTRAIT GLOBAL DES MESURES PRÉVENTIVES DE LA SAISON 2020

Suspension des permis de brûlage industriels	Du 1 ^{er} avril au 25 août, en raison de la COVID-19
Interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité (IFCO)	Du 16 avril au 8 juin 2020, en raison de la COVID-19 Du 16 juin au 7 juillet 2020
Restriction de travaux en forêt (RTF)	Du 16 au 26 juin 2020 / Du 2 au 7 juillet 2020
Interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et fermeture des chemins (IAFC)	Du 19 juin au 9 juillet sur un territoire délimité, en raison du feu n° 395 (Chute-des-Passes, au nord du Lac-Saint-Jean)



PHOTO
23 JUIN 2020 | FEU 433 - OPÉRATION BAMBI BUCKET
©Diane Bossé

Feux majeurs

La période de sécheresse qui a marqué le début de l'été a notamment mené à l'écllosion de deux incendies de grande envergure. Ceux-ci ont exigé le déploiement d'équipes de gestion des feux majeurs. Pendant la même période, une première équipe a été déployée sur le feu n° 395, près de Chute-des-Passes, au nord du Lac-Saint-Jean, suivie quelques jours plus tard d'une deuxième équipe sur le feu n° 433 à Rivière-Ouelle, dans le Bas-Saint-Laurent. Les équipes disponibles au sein des autres agences canadiennes n'étant pas bilingues (un atout essentiel dans la gestion du feu n° 433), la SOPFEU a fait appel à des employés retraités qui avaient conservé leur certification.



PHOTO
19 JUIN 2020 | SITE DU FEU 395
©Éric Rousseau, SOPFEU

Bases d'opérations // // // //



1

SIÈGE SOCIAL



4

BASES PRINCIPALES



11

BASES SECONDAIRES



14

BASES D'APPOINT



2

PISTES D'ATTÉRISSEMENT



// VALEUR RESSOURCES HUMAINES

L'individu est au cœur de notre réussite. C'est pourquoi, en soutenant la santé, la sécurité, la compétence et le développement de nos ressources humaines, chaque employé est encouragé à être performant et à apporter sa contribution unique à la mission de l'organisation.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE

Plan de continuité des opérations

L'année 2020 a débuté dans le contexte exceptionnel d'une pandémie mondiale. Dès janvier, des travaux se sont amorcés et un plan de continuité des opérations a été rédigé en mars. Ce plan a été mis en œuvre avant le début de la saison afin de s'assurer que la SOPFEU serait en mesure de remplir sa mission de protection des forêts contre les incendies tout en protégeant ses employés et partenaires.

Le plan de continuité des opérations intégrait des mesures additionnelles de désinfection et de protection personnelle imposées par la COVID-19. De plus, il a permis d'améliorer la robustesse de l'ensemble des processus et systèmes grâce à l'implantation de mesures additionnelles de mitigation de risques et de moyens de contingence. Des audits ont été effectués avant et durant la saison des incendies en vue de confirmer le déploiement de ce plan dans toutes les opérations courantes et d'y apporter les correctifs requis en temps utile.



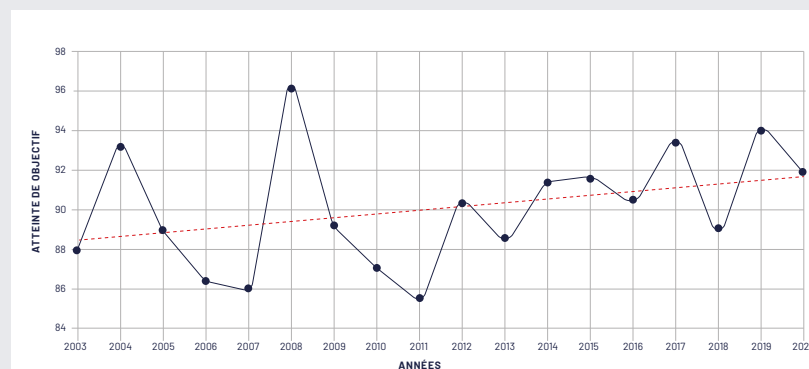
PHOTO
2 JUILLET 2020 | POSTE DE COMMANDEMENT DU FEU 395
©Mélanie Morin, SOPFEU

SERGE ST-LAURENT
Directeur de la stratégie opérationnelle

Objectifs opérationnels

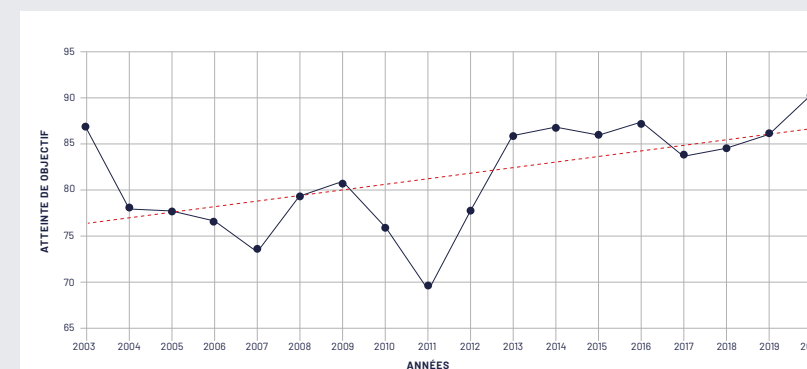
Malgré les défis additionnels imposés par la pandémie en 2020, la SOPFEU a poursuivi sa mission tout en maintenant un niveau élevé de performance :

OBJECTIF DE DÉTECTION



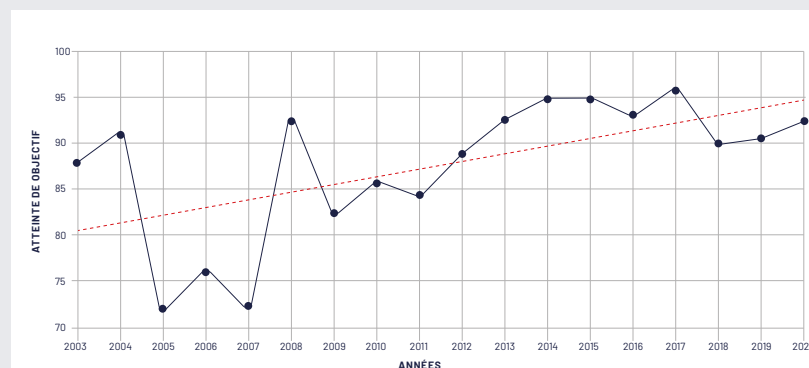
Feux détectés avant qu'ils n'atteignent 0,5 hectare : **92 %**

OBJECTIF D'INTERVENTION LORSQUE REQUIS



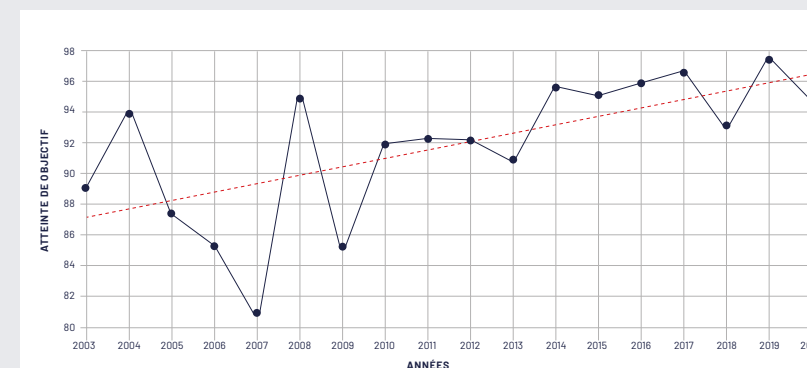
Attaque initiale des feux en moins d'une heure : **90 %**

OBJECTIF DE MAÎTRISE



Feux maîtrisés avant le prochain cycle de brûlage : **93 %**

OBJECTIF DE SUPERFICIE FINALE



Feux éteints à 3 hectares ou moins : **94 %**

DIRECTION DE LA STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE (suite)

Combattants auxiliaires et partenariats

La main-d'œuvre auxiliaire est une ressource critique dans le combat des incendies de forêt au Québec. Avec l'entrée en vigueur du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, un changement important s'est opéré dans la relation d'affaires qu'entretient la SOPFEU avec ses fournisseurs de main-d'œuvre auxiliaire. Depuis février 2020, toutes les entreprises qui fournissent des combattants auxiliaires doivent être titulaires d'un permis délivré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Pour retenir ses fournisseurs, la SOPFEU a dû revoir le protocole d'entente prévu à cet effet. Au total, 27 fournisseurs ont signé une entente avec la SOPFEU et 573 combattants auxiliaires ont été formés.

Fait à souligner, une première entente a été signée avec des pompiers municipaux via la Régie intermunicipale de Deux-Montagnes (RIDM). Cette entente s'inscrit dans la volonté de la SOPFEU d'élargir son bassin de combattants auxiliaires. À cet effet, la SOPFEU a effectué des consultations auprès de plusieurs partenaires, tels que l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, la Fédération québécoise des coopératives forestières et Rexforêt. Elle souhaite ainsi adapter le programme de recrutement des combattants auxiliaires à la réalité actuelle de rareté de la main-d'œuvre. De plus, la SOPFEU s'est jointe à la Table des partenaires de la Chaire de leadership en enseignement en foresterie autochtone de l'Université Laval pour encourager la formation et le recrutement de nouveaux alliés.

En mars 2020, la SOPFEU a également signé une entente de collaboration et de transfert de connaissances avec le Service canadien des forêts. Et déjà, plusieurs projets sont en cours. La création de nouveaux partenariats se poursuivra en 2021, car il s'agit d'un élément clé de la planification stratégique actuellement en préparation.

ISO 9001-2015

En août 2020, un auditeur du Bureau de normalisation du Québec a procédé au 5^e audit de certification à la norme ISO 9001-2015. L'engagement de la SOPFEU à maintenir un système qualité robuste s'inscrit dans une démarche constante d'amélioration continue et de performance opérationnelle.

PHOTO
25 JUIN 2020 | FEU 433 - COMBATTANTS AUXILIAIRES
©Audrey Marcoux, SOPFEU



PHOTO
24 JUIN 2020 | FEU 433
©Frederic Chouinard, SOPFEU

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS



JULIE COUPAL, CRHA, M.B.A.
Directrice des ressources humaines et des communications

Ressources humaines

Pandémie oblige, l'ensemble du personnel de la SOPFEU a dû revoir ses façons de travailler. Malgré la distance, il était important de garder les employés engagés et mobilisés. L'organisation a déployé de grands efforts pour s'assurer que le personnel détenait tous les outils de travail nécessaires à l'accomplissement des tâches. L'intégration de nouveaux employés entièrement à distance représentait aussi un défi de taille. Dans le contexte, tous les processus liés aux ressources humaines ont été repensés en fonction de la crise sanitaire, tels que les processus de sélection, les tests physiques, les examens médicaux, l'accueil, l'intégration et la formation des employés. Ainsi, la quasi-totalité des postes vacants a pu être pourvue. La Direction des ressources humaines et des communications est fière de pouvoir compter sur une équipe forte et résiliente.

Santé et sécurité

En matière de santé et de sécurité au travail, l'enjeu principal de la saison a été sans contredit l'adaptation du personnel à toutes les méthodes de travail liées à la pandémie. Les activités de la SOPFEU étant jugées essentielles, il fallait assurer la poursuite des opérations tout en gardant les risques de contagion au minimum. Les mesures sanitaires mises en œuvre et le travail à distance des employés et des fournisseurs auront permis de maintenir un environnement de travail sécuritaire. De ce fait, aucun cas de COVID-19 n'est survenu lors des opérations de l'organisation ou dans les missions à l'extérieur du Québec. La santé et la sécurité, qui représentent une valeur bien ancrée chez les travailleuses et travailleurs de la SOPFEU, auront assurément contribué au maintien d'un milieu de travail sûr pour tous.

Le taux OSHA (Occupational Safety and Health Administration) est utilisé par la SOPFEU comme indicateur en matière de santé et de sécurité au travail. Une légère diminution de ce taux a été observée dans la dernière année; il s'élève maintenant à 3,84. En 2020, on a comptabilisé 16 lésions enregistrables, dont six qui ont entraîné une période d'arrêt de travail.

Prévention et communications

Au printemps, le Service de la prévention et des communications a déployé un nouveau plan de prévention pour les années 2020 à 2023. Parmi les stratégies proposées, un retour vers la clientèle jeunesse est privilégié, notamment avec le retour de Garofeu, après 25 ans d'absence. Le nouveau porte-parole jeunesse a déjà fait l'objet d'une série de 12 vignettes éducatives : Les astuces de pro de Garofeu pour toute la famille. De plus, un cahier d'activités destiné aux enfants d'âge préscolaire sera bientôt distribué dans les écoles et services de garde. En outre, le Service travaille présentement sur le contenu de matériel pédagogique qui sera destiné aux élèves du primaire. La sortie du programme est prévue pour la rentrée 2021.

Les autres clientèles qui feront l'objet d'une attention particulière sont les amateurs de plein air, les travailleurs de la forêt, les résidents des zones périurbaines et les résidents de la forêt en zone nordique. La stratégie déployée mise sur des partenariats avec des organismes souhaitant relayer les messages de prévention de la SOPFEU.

Formation

La dernière année s'est déroulée sous le signe du changement et de l'adaptation. Une majorité de formations destinées au personnel des opérations a été convertie en formations en ligne, avec les enjeux que cela comporte : besoins d'interactivité, de communication et d'ajustement des exercices terrain essentiels à l'acquisition de certains apprentissages.

C'est aussi en 2020 que le Service de la formation a opté pour une solution Web pour la diffusion des formations. Puisque les outils collaboratifs convenaient moins bien aux formations, le Service a retenu une plate-forme spécialisée en vue de favoriser les interactions, les discussions et les travaux d'équipe.

Dans le contexte de la pandémie et des enjeux s'y rattachant, seules les formations prioritaires liées à la gestion des opérations ainsi que les formations en matière de santé et de sécurité ont été diffusées.

Ressources humaines //

181
EMPLOYÉS RÉGULIERS

239
POMPIERS FORESTIERS SAISONNIERS

85
EMPLOYÉS SAISONNIERS AUTRES QUE POMPIERS

FORMATION EN 2020

Nom de la formation	NB
OPÉRATION TERRESTRES	
Combattant qualifié	574
Combattant qualifié - National	32
Chef d'équipe	37
Chef de lutte stade 1	0
Chef de lutte satde 2	28
Opérateur radio trafic SOPFEU	10
SYSTÈME DE COMMANDEMENT D'INTERVENTION (SCI)	
I-100, I-200 et I-300	51
OPÉRATION AÉRIENNES	
Gestionnaire de la section des finances	9
Gestionnaire de la section logistique	10
Gestionnaire de la section planification	6
Accueil pilote	468
Aéropointage et lutte aérienne	1
Gestion des ressources de l'équipage (CRM)	255
Pilote de bimoteur	27
Pilote de détection	52
FORMATIONS GÉNÉRALES	
Appréciation performance - appréciateur	8
Formation en gestion	34

Ce tableau présente une portion des formations offertes en 2020. Il exclut certaines formations données en base, principalement en matière de santé et de sécurité au travail.



OLIVIER LUNDOVIST M. Sc
Directeur des technologies de l'information

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Météorologie

Bien qu'on ne puisse qualifier la saison 2020 de grosse saison, les opérations de suppression ont tout de même sollicité l'appui du Service de la météorologie pour des feux d'importance. Ainsi, sur un total saisonnier de 113 prévisions spécialisées, les feux de Chute-des-Passes et de Rivière-Ouelle auront requis respectivement 44 et 20 prévisions. D'autres prévisions spécialisées ont été réalisées en appui aux travaux de brûlage de Parcs Canada dans le parc national de la Mauricie vers la fin de l'été.

En fin d'année, le Service de la météorologie s'est procuré un nouveau serveur puissant pour augmenter la robustesse du processus de collecte et de traitement des données numériques de prévision du temps. Ce serveur permettra aussi l'ajout de nouveaux produits d'aide à la décision, comme une cartographie quotidienne qui prévoit l'heure d'un possible « crossover » (valeur numérique de la température supérieure à la valeur numérique de l'humidité relative). Cette cartographie quotidienne sera en fonction dès l'ouverture de la saison 2021.

En prévision du départ à la retraite de deux membres de l'effectif, l'organisation a procédé à l'embauche d'un nouveau météorologue. Une ou un deuxième météorologue entrera en fonction au cours de la prochaine saison. L'effectif est donc assuré dans un avenir prévisible.

Ressources météo // // // //



Informatique

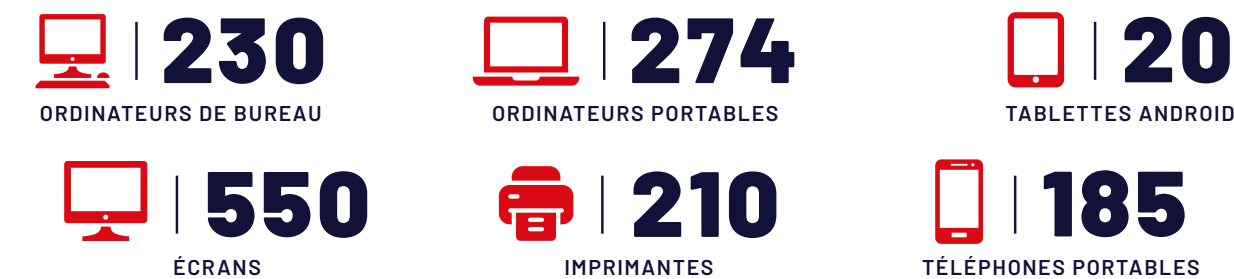
En cette année très particulière, le Service de l'informatique a été fortement sollicité pour fournir le soutien nécessaire à l'organisation dans le nouveau contexte de télétravail. Il a fourni des équipements matériels à certains employés, soit près d'une vingtaine d'ordinateurs portables, des écrans, des claviers et des souris. Il a déployé des outils logiciels à la grandeur de l'organisation, tels que Microsoft 365 Business Standard, ce qui a permis à tous de communiquer efficacement à distance, notamment via l'application Teams.

L'interface graphique GéoFeux a continué de faire l'objet d'améliorations, comme en témoigne l'ajout d'un module assurant le suivi quotidien de la performance opérationnelle, ainsi que le module de la gestion des alertes, si critique aux bonnes décisions opérationnelles.

L'équipe de programmation a également développé une application de gestion du calendrier quotidien du temps. Celle-ci est utilisable sur les téléphones intelligents et les tablettes. Elle permet aux employés de remplir leur fiche de présence ou celles des collègues sous leur supervision alors qu'ils sont déployés sur le terrain, hors réseau.

Cette année encore, un test d'intrusion informatique a été réalisé, selon notre plan biennal. Le test démontre encore une fois que le système est bien protégé. Cependant, l'augmentation généralisée de cas de crimes informatiques dans la société québécoise, en particulier l'hameçonnage ou l'implantation d'un rançongiciel, fait en sorte qu'un plan annuel de test d'intrusion sera désormais instauré.

Ressources informatiques // // // //



// VALEUR INTÉGRITÉ

**En tout temps,
nous agissons
de manière intègre
et conforme
à l'éthique afin
de mériter et
de préserver
la confiance
et le respect
de nos clients, de
nos fournisseurs,
de nos partenaires
et de la
collectivité.**



DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (suite)

Télécommunications

Dans le contexte de la modernisation du réseau de télécommunications, l'organisation a ajouté des équipements numériques à une vingtaine de sites, ce qui a amélioré la performance sur certaines branches du réseau, comme en Côte-Nord. Outre la simple évolution vers des systèmes modernes et performants, les nouveaux équipements permettent d'établir un diagnostic à distance, ce qui constitue une économie certaine en matière de frais de déplacement. D'autres sites seront modernisés similairement en 2021.

La construction du nouveau site de télécommunication Claude-Tremblay, dans le secteur de la Basse-Côte-Nord, est entièrement réalisée. Ce dernier offre désormais une excellente couverture radio dans la région.

L'organisation s'est également dotée d'un nouveau poste de technicien à Baie-Comeau. Elle peut ainsi mettre un terme aux contrats d'impartition dans ce secteur, ceux-ci ayant constitué une source de frustration en raison de la qualité moyenne des derniers travaux réalisés.

Tout comme pour l'informatique, l'équipe des télécommunications a dû faire preuve d'une grande agilité pour prendre en compte les nouveaux besoins en contexte de télétravail. Ainsi, elle a dû équiper quelques employés avec des modules Wi-Fi pour qu'ils puissent communiquer adéquatement à partir de chez eux.

Ressources en télécommunication // // // //

 | **475**
GPS

 | **4**
POSTES DE COMMANDEMENT

 | **2**
ROULOTTES
DE TÉLÉCOMMUNICATION

 | **82**
SITES DE
TÉLÉCOMMUNICATION

 | **720**
RADIO MOBILES

 | **30**
BASES DE LA SOPFEU DOTÉES
D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION

Recherche et développement

L'utilisation de drones quadricoptères à des fins de thermovision s'est poursuivie sur la lancée des deux dernières années. Les feux de Chute-des-Passes et de Rivière-Ouelle ont bénéficié de cette technologie et le potentiel de rendement n'est plus à démontrer. La vision de l'organisation est d'atteindre rapidement une utilisation systématique des drones au cours des opérations de thermovision.

Le Service de la météorologie continue de faire figure de partenaire aux côtés de l'Université du Québec à Montréal et du Service canadien des forêts dans le projet de recherche sur la prévision de l'intensité de la saison. La première phase, réalisée cette année, a démontré sans équivoque qu'il existe effectivement des liens entre l'intensité d'une saison de feux au Québec et des configurations climatiques bien connues. La deuxième phase, en attente d'une approbation de financement du fédéral, vise à évaluer le potentiel de prévisibilité de ces configurations climatiques.

Le Service de la météorologie travaille également sur le développement d'un produit cartographique quotidien qui prévoit la transition des conditions hivernales vers des conditions printanières, puis estivales. Ainsi, il sera plus facile de distinguer les feux dont le comportement est uniquement dépendant du vent des feux dont le comportement est également dépendant de la charge combustible. En fin de compte, ce produit permettra des prises de décision plus judicieuses.



PHOTO
22 JUIN 2020 | OPÉRATION DE THERMOVISION
©Caroline Boyau, MFFP



// VALEUR
TRAVAIL DE QUALITÉ
ET AMÉLIORATION
CONTINUE

**Nous considérons
que la réussite
repose sur la
qualité et
l'amélioration
continue. Nous
utilisons les
meilleures
pratiques, nous
remettons en
question nos
façons de faire et
recherchons les
moyens pour
atteindre
l'excellence.**

DIRECTION DE LA BASE PRINCIPALE DE BAIE-COMEAU



FRANÇOIS DUBÉ, ING. F.
Directeur de la base principale de Baie-Comeau

La dernière année a été marquée par une suite de petits et grands défis pour la base principale de Baie-Comeau. L'engagement, l'implication et la capacité d'adaptation des employés auront permis de démontrer leur expertise, autant sur le territoire qu'à l'extérieur de la base. Dès la mi-janvier et jusqu'au début mars, certains employés de la base se sont déplacés pour prêter main-forte à leurs collègues australiens.

Par la suite, au mois de mai, l'été s'annonçait déjà actif. En juin, nous avons fait appel à un nombre important de ressources en provenance des quatre coins du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta pour venir soutenir la base, plus particulièrement dans le combat du feu de Rivière-Ouelle. Au maximum des opérations, près de 200 personnes ont travaillé sur cet incendie, ce qui s'est traduit par une belle réussite collective : un exemple parfait d'actions, d'entraide, de partage de connaissances et d'engagement de la part de plusieurs intervenants vers un objectif commun.

En fin de saison, dans un effort supplémentaire, les pompiers forestiers de l'Est-du-Québec sont allés soutenir leurs collègues de la Californie aux prises avec une saison de feux sans précédent, et ce, dans un contexte sanitaire difficile, lié à la pandémie.

L'implication et la participation des employés sont allées bien au delà des opérations. En effet, plusieurs ont agi à titre d'ambassadeurs de la SOPFEU : ils ont rencontré les étudiants de différents cégeps de l'Est-du-Québec et ils ont participé au tournage de vidéos afin de promouvoir leur métier pour la campagne de recrutement 2020. De plus, ils n'ont pas hésité à se prêter au jeu de la caméra pour les publicités de l'organisme Place aux jeunes en région. Cet effort de collaboration rapporte énormément à la SOPFEU en matière de visibilité et d'attractivité.

Finalement, le comité de liaison et d'information des partenaires (CLIP) de l'Est-du-Québec a contribué à assurer la fluidité des communications avec les intervenants du milieu forestier de la région. Lors de ses différentes rencontres, le CLIP a abordé des sujets comme la mise en œuvre du plan de contingence lié à la pandémie, les mesures préventives, l'information sur les incendies en activité dans la région et le bilan de la saison. De plus, des communications ponctuelles ont été transmises à ses membres.

DIRECTION DE LA BASE PRINCIPALE DE ROBERVAL



SYLVAIN TREMBLAY, ING. F.
Directeur de la base principale de Roberval

L'année 2020 a été très chargée pour l'équipe de la base principale de Roberval. La participation des ressources régionales aux missions extérieures en Australie et en Californie a été considérable. La saison de feux de forêt, y compris le combat du feu de Chute-des-Passes, pendant 63 jours, a mobilisé une part importante des énergies déployées cette année.

La situation pandémique a également consommé beaucoup d'énergie, tant par l'implantation des activités d'adaptation que par le confinement des pompiers entre les périodes de suppression. Pendant toute l'année, le personnel de l'ensemble des départements a développé des trésors d'adaptation et de compréhension, dans le but de servir la mission avec énergie et professionnalisme.

En décembre, une mission de soutien a été organisée auprès du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, afin de mettre à contribution des employés de la SOPFEU à titre de coachs EPI (équipement de protection individuelle) auprès des équipes médicales et de soutien.

En ce qui concerne le dossier Santé et sécurité, la région Centre termine l'année avec un taux OSHA de 2,4, soit un des meilleurs taux à son actif. L'an 2020 constitue également la sixième année consécutive au cours de laquelle les opérations se sont déroulées sans aucune lésion avec limitation fonctionnelle ou atteinte permanente. Ce résultat donne tout son sens à la devise régionale : Sans séquelle ni regret.

Enfin, le comité de liaison et d'information des partenaires (CLIP), formé à l'automne 2019, a connu sa première année complète d'activité. Du même coup, il a mené à bien son premier plan d'action. À l'automne 2020, il a tenu une rencontre d'évaluation au cours de laquelle les membres du comité ont pu s'exprimer sur l'année écoulée. Il en est résulté un plan d'action pour 2021. Les grandes lignes de ce plan d'action visent à mieux faire connaître le CLIP aux divers intervenants forestiers de la Région Centre, à élaborer un mécanisme de consultation concernant la priorisation des incendies en cas de situation de feux multiples et à maintenir à jour les connaissances de ses membres au regard de la mise en œuvre des mesures préventives.

DIRECTION DE LA BASE PRINCIPALE DE MANIWAKI



KEN BÉRUBÉ
Directeur de la base principale de Maniwaki en 2020

À la base de Maniwaki, le portrait de la saison 2020 se résume à 229 incendies de forêt combattus dans le sud du Québec, pour une superficie de 306,5 hectares de forêt brûlés. Ces feux sont principalement survenus au cours de la période printanière. À cet effet, l'année 2020 s'est avérée plus occupée que la moyenne des 10 dernières années, qui s'élève à 142 feux par an. Autre fait saillant, la base de Maniwaki s'est vu octroyer un troisième contrat d'hélicoptère pour la saison, et celui-ci a été principalement affecté à la suppression.

Bien que la saison fût plutôt chargée, le personnel de la base a tout de même été sollicité pour venir en aide à des collègues à l'extérieur de son territoire, notamment en Australie en début d'année, sur des feux de grande envergure au Québec, puis en Californie en fin de saison. En revanche, pendant la période printanière, 105 personnes sont venues prêter main-forte aux bases de Mont-Tremblant, Parent et Joncas.

Sur le plan de la santé et de la sécurité au travail, notons que 34 incidents et accidents ont été enregistrés pour la base, ce qui donne un taux OSHA de 7,5.

Cette année, à l'unanimité, le Prix annuel de l'excellence, de l'implication et des initiatives en santé et sécurité a été décerné à Mario Carpentier de la base de Maniwaki, pompier forestier depuis 46 ans et créateur du premier protocole d'évacuation hélicoptérée.

Au mois d'août, des représentants de la SOPFEU ont assisté à une messe commémorative à Notre-Dame-de-la-Salette en mémoire d'Isaiah Nottaway, combattant auxiliaire ayant perdu la vie sur un incendie de forêt en 2019.

Pour la toute première fois, la base a signé une entente avec la Régie intermunicipale des Monts visant à fournir des combattants auxiliaires pour la suppression des feux. De plus, la base est désormais membre partenaire des deux associations forestières sur son territoire, soit la Table Forêt Laurentides et l'Association forestière de Lanaudière.

Au cours de la dernière année, le comité de liaison et d'information des partenaires (CLIP) du sud-ouest s'est réuni en avril et en décembre pour discuter entre autres du plan stratégique de la SOPFEU, de la série documentaire qui sera tournée en partie à Maniwaki et de la capacité d'extinction des réservoirs de 450 litres comme l'indiquent les Normes minimales régissant les activités d'aménagement et d'approvisionnement forestier.

DIRECTION DE LA BASE PRINCIPALE DE VAL-D'OR



MICHEL CHABOT,
Directeur de la base principale de Val-d'Or

Dès les premiers mois, l'année 2020 s'annonçait déjà hors de l'ordinaire. Bien qu'il n'y ait jamais d'année « ordinaire » à la SOPFEU, le contexte de la pandémie mondiale aura sans contredit apporté son lot de défis.

À cet effet, une série de nouvelles mesures sanitaires ont rapidement été mises en place, dans tous les départements. Il fallait, d'une part, minimiser les répercussions de la pandémie sur les opérations et, d'autre part, assurer la santé et la sécurité du personnel et des collaborateurs de la base. Par ailleurs, aucun cas positif n'a été signifié auprès des différentes équipes pendant la saison et, par le fait même, les opérations n'ont pas été perturbées par cette nouvelle réalité. Un défi relevé !

La saison s'est avérée relativement calme en fait de nombre d'incendies de forêt sur le territoire de la base de Val-d'Or, autant en zone de protection intensive qu'en zone nordique. En revanche, pendant plus de 25 jours au cours de la saison, la totalité des pompiers a été affectée pour soutenir le déploiement et le renfort nécessaires au combat des incendies. Au total, la base de Val-d'Or a prêté du personnel de travail pour l'équivalent de 462 jours-personnes, ailleurs en province et même à l'international. Cet effort commun a contribué à réduire la charge de travail importante générée par les nombreux incendies de la saison.

Nous remercions chacun des membres du comité de liaison et d'information des partenaires (CLIP) de l'ouest pour leur implication et leur soutien tout au long de l'année 2020. En décembre dernier, à l'occasion de la présentation du bilan régional de la SOPFEU, de nouveaux objectifs ont été déterminés afin d'augmenter la participation de tous au sein du groupe.

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Les pages suivantes présentent le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que les états financiers audités pour l'année 2020. Plusieurs faits marquants ressortent de ces données.

Important excédent des produits sur les charges

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) a enregistré des excédents de 9 961 017 \$ en 2020, ce qui contraste avec le déficit de 6 423 247 \$ présenté en 2019. L'écart entre les deux années, soit près de 16,4 M \$, met en lumière la grande volatilité des résultats nets de la Société. Année après année, les revenus nets de la SOPFEU sont tributaires des trop-perçus du Service aérien gouvernemental et des coûts de suppression enregistrés pendant la saison.

Cotisation de suppression

La cotisation de suppression s'est élevée à 47 825 239 \$ en 2020 comparativement à 18 661 732 \$ l'année précédente. L'importance des coûts de suppression est directement liée au nombre de feux et à leur intensité. Une saison active se répercute dans les revenus et excédents de la SOPFEU, puisque celle-ci parvient à recouvrer une plus grande proportion de ses frais fixes. En 2020, la Société a été en mesure d'imputer des frais fixes à la hauteur de 8 152 352 \$ dans les coûts de suppression (3 831 773 \$ en 2019).

Cotisation générale

La cotisation générale des membres s'est élevée à 52 903 528 \$, soit une augmentation évaluée à 12,5 M \$ relativement à l'année précédente. Cette contribution est totalement assumée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) depuis le 1^{er} avril 2018. La cotisation générale étant fixée et gelée à 40 401 209 \$ depuis 2014, le MFFP a dû accorder une cotisation additionnelle de 12 502 319 \$ pour boucler l'exercice budgétaire 2020.



 **CHANTAL SAVOIE, CPA, CGA, M. SC.**
Directrice des services administratifs

Augmentation des trop-perçus du service aérien gouvernemental (SAG)

Les trop-perçus du SAG constatés pour l'année 2020 s'élèvent à 2 239 742 \$, soit 866 482 \$ de plus que l'année dernière. Ces trop-perçus s'expliquent principalement par la prolongation de la période de prêt d'avions-citernes au comté de Los Angeles, en Californie, ainsi que par les prêts d'avions-citernes aux provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Ententes liées à la mission

Les ententes de protection de la zone nordique, de l'île d'Anticosti et des Îles-de-la-Madeleine contribuent à générer des revenus annuels. En 2020, l'entente de protection de la zone nordique a engendré des revenus de 4 614 009 \$ comparativement à 2 664 229 \$ en 2019. L'écart d'un peu plus de 1,9 M \$ s'explique essentiellement par la hausse du nombre de feux combattus. Globalement, les revenus liés à l'extinction d'incendies dans la zone nordique se sont élevés à 2 083 929 \$ en 2020 (408 457 \$ en 2019). Ces revenus comprennent notamment la fourniture de services d'avions-citernes et de pompiers. En 2020, la Société a introduit un nouveau mode de tarification de ces ressources, ce qui a permis de facturer un prix qui reflète mieux le coût réel de leur utilisation.

Les ententes d'appui international relatives au combat des incendies en Australie et en Californie ont contribué à générer des revenus importants en 2020, soit respectivement 1 214 820 \$ et 1 204 715 \$.

Subventions pour la modernisation de l'avionique des avions-citernes CL-415

En mars 2019, le MFFP a accordé une subvention de 42 000 000 \$ à la SOPFEU pour la modernisation des tableaux de bord des avions-citernes CL-415. Au cours de l'année 2020, le solde des fonds a été investi dans un compte à rendement bonifié ainsi que dans différents certificats de placements garantis dont l'échéance est arrimée avec l'échéance des décaissements prévus pour les travaux. Le SAG estime que le degré d'avancement du projet était de 24 % au 31 décembre 2020, ce qui permet d'évaluer les travaux à 8 495 963 \$ en 2020 (3 343 856 \$ en 2019).

Investissements dans les infrastructures

Pendant l'année 2020, la SOPFEU a fait des investissements de 2 087 239 \$ en immobilisations (2 233 112 \$ en 2019). Outre le renouvellement d'une partie de sa flotte de véhicules, la Société a notamment érigé un site de communication sur la Basse-Côte-Nord et elle a poursuivi les travaux d'aménagement de ses infrastructures à Lebel-sur-Quévillon.



// VALEUR
ESPRIT D'ÉQUIPE

Il est difficile d'anticiper la charge de travail à venir. Ainsi, tous doivent mettre en commun leurs efforts afin de relever les défis qui peuvent survenir. Pour l'ensemble du personnel, l'entraide et la collaboration sont alors primordiales.



DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS (suite)

Régime de retraite

Au cours de la dernière année, le passif au titre des prestations définies a diminué de 5 949 216 \$ à 2 306 084 \$, soit une réduction d'un peu plus de 3,6 M\$. Cette baisse découle de gains actuariels en lien avec la bonne performance des marchés en 2020, de gains attribuables à une modification des hypothèses actuarielles de transfert vers d'autres régimes ainsi que de la diminution de la provision de stabilisation. Les cotisations d'équilibre versées pour renflouer le déficit du régime ont aussi avantaagé la position financière de celui-ci dans la dernière année.

Actif net

L'actif net de la Société s'élève à 29 090 745 \$ au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 13 557 289 \$ par rapport à l'année précédente. Une somme de 5 087 395 \$ est affectée à des projets stratégiques. Ce fonds s'est vu bonifié de l'intérêt qu'il rapporte.

L'avenir

Le financement de la Société demeure un enjeu important pour la propulser vers l'avenir. Un projet de révision de son modèle de financement a été déposé à l'automne 2019. La direction espère que des suites seront données à ce projet en 2021, en vue de la mise en place d'un nouveau modèle de financement à compter de l'année 2022.



PHOTO
31 AOÛT 2020 | FEU 650, RÉSERVE DES CHIC-CHOCs
©Audrey Marcoux, SOPFEU



SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

États financiers
Exercice terminé le 31 décembre 2020

PHOTO
19 JUIN 2020 | FEU 433, ENTRAIDE DES AGRICULTEURS
©JCLamarre



PHOTO
5 SEPTEMBRE 2020 | NORTH COMPLEX, FORÊT NATIONALE DE PLUMAS
©California National Interagency Fire Center

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

États financiers
Exercice terminé le 31 décembre 2020

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière.....	6-7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-23
Annexes	24-29

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Lemieux Nolet*¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lévis (Québec)
Le 4 mars 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A124890



SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
Produits		
Cotisations des membres (annexe A)	105 743 923 \$	64 480 416 \$
Facturation à des tiers - ententes liées à la mission (annexe B)	8 173 854	5 423 224
Facturation à des tiers - suppression zone intensive et tampon	158 342	3 424
Trop-perçus du Service aérien gouvernemental	2 239 742	1 373 260
Subvention pour la modernisation de l'avionique des CL-415	8 495 963	3 343 856
Autres produits	1 110 104	1 321 303
	125 921 928	75 945 483
Charges		
Charges émanant du budget d'opérations		
Prévention et information (annexe C)	814 250	840 580
Présuppression (annexe D)	58 799 543	52 059 567
Détection (annexe E)	3 020 164	3 027 697
Administration (annexe F)	6 294 740	6 201 965
	68 928 697	62 129 809
Charges imputées à la suppression et la prestation d'autres services liés à la mission		
	(8 152 352)	(3 832 642)
	60 776 345	58 297 167
Charges de suppression (annexe G)		
	47 874 206	18 575 987
Charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission (annexe H)		
	7 310 360	5 495 576
	115 960 911	82 368 730
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	9 961 017 \$	(6 423 247) \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds affecté à des projets stratégiques (note 3)	Non affecté	2020 Total	2019 Total
Solde au début de l'exercice	13 087 487 \$	5 025 683 \$	(2 579 714)\$	15 533 456 \$	26 771 566 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 610 490)	61 712	11 509 795	9 961 017	(6 423 247)
Investissement en immobilisations corporelles, net de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location- acquisition	1 598 510	-	(1 598 510)	-	-
Réévaluation et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	-	-	3 596 272	3 596 272	(4 814 863)
Solde à la fin de l'exercice	13 075 507 \$	5 087 395 \$	10 927 843 \$	29 090 745 \$	15 533 456 \$

5

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État de la situation financière
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	8 635 810 \$	3 803 184 \$
Placements temporaires (note 4)	10 000 000	3 000 000
Débiteurs (note 5)	5 404 521	6 564 591
Avance au Service aérien gouvernemental	-	1 634 624
Stocks	869 457	526 484
Frais payés d'avance	143 101	5 670
	25 052 889	15 534 553
Encaisse et placements réservés (note 6)	33 261 392	37 740 164
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	152 450	-
Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition (note 7)	15 677 910	15 241 014
	74 144 641 \$	68 515 731 \$

6

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État de la situation financière
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	6 884 016 \$	5 504 744 \$
Frais courus au Service aérien gouvernemental	1 978 535	-
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an (note 10)	602 978	531 624
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	8 122	-
	9 473 651	6 036 368
Passif à long terme		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	1 696 556	1 333 552
Dette à long terme (note 11)	294 748	288 351
Subvention reportée (note 12)	31 282 857	39 374 788
Passif au titre des prestations définies (note 13)	2 306 084	5 949 216
	35 580 245	46 945 907
	45 053 896	52 982 275
Actif net		
Investi en immobilisation corporelle	13 075 507	13 087 487
Fonds affecté à des projets stratégiques	5 087 395	5 025 683
Non affecté	10 927 843	(2 579 714)
	29 090 745	15 533 456
	74 144 641 \$	68 515 731 \$

Engagements (note 14)

7

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	9 961 017 \$	(6 423 247) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 560 371	1 575 331
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	50 119	54 452
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	613 870	297 880
	12 185 377	(4 495 584)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	1 160 070	5 589 191
Stocks	(342 973)	(13 129)
Frais payés d'avance	(137 431)	14 495
Créditeurs	1 379 272	(3 412 579)
	14 244 315	(2 317 606)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 102 169)	(1 369 127)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	39 853	32 670
	(1 062 316)	(1 336 457)
Activités de financement		
Remboursement des obligations découlant des contrats de location-acquisition	(658 604)	(580 071)
Remboursement de la dette à long terme	(30 039)	(23 749)
Cotisation d'acquiescement dans le régime de retraite	(30)	(18 296)
Cotisation d'équilibre du régime de retraite	(660 700)	(523 692)
	(1 349 373)	(1 145 808)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11 832 626	(4 799 871)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	6 803 184	11 603 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	18 635 810 \$	6 803 184 \$

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice totalisent 2 087 239 \$, dont 1 092 962 \$ ont été acquis au moyen de contrats de location-acquisition et 44 558 \$ au moyen d'une dette à long terme financée par le fournisseur. Les décaissements de l'exercice relatifs à ces acquisitions sont de 1 102 169 \$, incluant un dépôt sur acquisition de 152 450 \$.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires encaissables en tout temps.

8

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes complémentaires
Exercice terminé le 31 décembre 2020

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur l'établissement de la subvention pour la modernisation de l'avionique des CL-415, l'évaluation de la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif au titre des prestations définies.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks, constitués de barils, de carburants et de retardants, sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et sont destinés à être consommés dans le cadre des activités courantes. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen et la valeur nette de réalisation correspond au coût de remplacement de ces stocks. Le montant des stocks comptabilisés en charge au cours de l'exercice totalise 686 114 \$ (2019 – 570 506 \$).

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes complémentaires (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les immobilisations corporelles et les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Taux et périodes
Immeubles	Dégressif	4 %
Immeubles sur terrains loués	Linéaire	Durée résiduelle du bail
Équipement de communication	Dégressif	20 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Pistes d'atterrissage	Dégressif	4 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Équipement de suppression	Dégressif	20 %
Matériel roulant	Linéaire	10 ans
Équipement de suppression – autres infrastructures	Dégressif	4 %

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition (suite)

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à prestations définies.

Le solde net de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime est comptabilisé au bilan. Le coût du régime pour l'exercice, composé du coût des services rendus au cours de l'exercice et du coût financier, est comptabilisé aux résultats. Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement à l'actif net.

L'organisme évalue l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture en ayant recours à la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, l'organisme a recours à une extrapolation de la plus récente évaluation.

L'organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont payables par l'employeur.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Cotisations

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation ou au moment où les charges afférentes sont engagées.

Facturation à des tiers

Les produits afférents à la facturation à des tiers en regard d'ententes liées à la mission sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à des ententes de protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts, à l'aide au combat des incendies de forêt hors province, aux travaux de suppression de la zone nordique ainsi qu'à la conclusion d'ententes d'appui à la communauté.

Les produits afférents à la facturation à des tiers en regard de travaux de suppression de la zone intensive et tampon sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées. Ils représentent les produits liés à la facturation de coûts de suppression à des non-membres.

Trop-perçus du Service aérien gouvernemental

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réellement encourues par le SAG, net des revenus de prêts d'avions-citernes hors Québec.

Autres produits

Les autres produits comprennent notamment les revenus de location de sites de télécommunications, les revenus provenant de la vente de services météo à des tierces organisations, les revenus d'intérêts et les autres produits générés par l'organisme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges

Les charges de prévention et information représentent les coûts encourus par l'organisme en vue de réduire le nombre d'incendies de forêt causés par les activités humaines, notamment les charges salariales liées à la sensibilisation et à l'éducation des membres et du public.

Les charges de présuppression représentent les coûts encourus par l'organisme pour se préparer à intervenir efficacement au combat des incendies de forêt, notamment les charges liées aux salaires du personnel associé aux opérations et aux services (télécommunications, informatique, météorologie, infrastructures, performance et amélioration, formation, etc.), les charges liées aux infrastructures opérationnelles ainsi que les charges liées aux avions-citernes, aux aéronefs d'aéropointage et aux hélicoptères sous-contrat.

Les charges de détection représentent les coûts encourus par l'organisme pour la détection des feux de forêt, notamment les charges liées à la location des avions de détection et les charges salariales du personnel affecté à ces tâches.

Les charges d'administration représentent tous les autres coûts de l'organisme nécessaires pour en assurer son fonctionnement, notamment les coûts encourus par la direction des services administratifs, par la direction des ressources humaines, par la direction générale, par les directions de base, ainsi que pour les services d'informatique de gestion.

Les charges de suppression représentent les coûts encourus par l'organisme pouvant être directement imputés à l'extinction des incendies de forêt, notamment les charges liées à la location des aéronefs et aux salaires du personnel affecté au combat des incendies. En absence d'incendies, certains de ces coûts seront par ailleurs comptabilisés dans les charges de présuppression.

Ventilation des charges

Les charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission représentent les charges liées à la protection du territoire, à la réalisation de plans de surveillance, aux honoraires de consultation en regard de la protection des forêts, à l'aide au combat des incendies de forêt hors province et à l'extinction des incendies de forêt de la zone nordique. Ces charges incluent également le coût des services rendus à la communauté.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

3. Fonds affecté à des projets stratégiques

Le fonds affecté à des projets stratégiques représente le montant des surplus que l'organisme avait accumulés au 31 mars 2018 qui pouvait être associé à la participation financière des membres bénéficiaires et territoriaux à cette date. Sur résolution du conseil d'administration, le fonds doit être investi dans des projets stratégiques d'acquisition ou de construction d'infrastructures. Le solde du fonds portera intérêt au taux établi par la Banque sur son compte courant et au taux du dépôt à terme, selon le cas échéant.

4. Placements temporaires

	2020	2019
Placements temporaires, 1,00 %, rachetables en tout temps, renouvelables en avril 2021	10 000 000 \$	3 000 000 \$

5. Débiteurs

	2020	2019
Cotisations et autres comptes à recevoir	4 802 973 \$	5 142 169 \$
Provision pour créances douteuses	-	(549 035)
Taxes à la consommation	601 548	1 971 457
	5 404 521 \$	6 564 591 \$

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

6. Encaisse et placements réservés

L'organisme dispose d'un montant de trésorerie dont l'utilisation est grevée d'une affectation externe, plus amplement décrite à la note 12.

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	37 740 164 \$	- \$
Encaissement	-	42 000 000
Intérêts réinvestis	404 032	718 644
Paiements	(4 882 804)	(4 978 480)
Solde à la fin de l'exercice	33 261 392 \$	37 740 164 \$

Détails des placements

	2020	2019
Dépôt à terme Banque Nouvelle-Écosse, portant intérêt au taux de 0.83%, échéant en août 2021	2 281 500 \$	- \$
Dépôt à terme Cie Montréal Trust du Canada, portant intérêt au taux de 0.83%, échéant en août 2021	2 281 500	-
Dépôt à terme Banque Canadienne de l'Ouest, portant intérêt au taux de 1.06%, échéant en novembre 2021	2 500 000	-
Dépôt à terme Société Fiducie de l'Ouest, portant intérêt au taux de 1.06%, échéant en novembre 2021	2 500 000	-
Montant à reporter	7 063 000	-

15

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

6. Encaisse et placements réservés (suite)

Détails des placements (suite)

	Montant reporté	7 063 000
Dépôt à terme Banque Laurentienne, portant intérêt au taux de 1.26%, échéant en novembre 2021	1 000 000	-
Dépôt à terme BLC Trust, portant intérêt au taux de 1.26%, échéant en novembre 2021	1 000 000	-
Dépôt à terme Banque Nouvelle-Écosse, portant intérêt au taux de 0.98%, échéant en août 2022	1 000 000	-
Dépôt à terme Cie Montréal Trust du Canada, portant intérêt au taux de 0.98%, échéant en août 2022	1 000 000	-
Dépôt à terme Banque Canadienne de l'Ouest, portant intérêt au taux de 1.30%, échéant en septembre 2022	2 500 000	-
Dépôt à terme Société de fiducie Canadienne de l'Ouest portant intérêt au taux de 1.30%, échéant en septembre 2022	2 500 000	-
Dépôt à terme Société de fiducie Canadienne de l'Ouest portant intérêt au taux de 1.31%, échéant en septembre 2023	708 747	-
	19 271 747	-
Encaisse	13 989 645	37 740 164
Encaisse et placements réservés	33 261 392 \$	37 740 164 \$

16

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

7. Immobilisations corporelles et biens loués en vertu de contrats de location-acquisition

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains	198 655 \$	- \$	198 655 \$	198 655 \$
Immeubles	11 649 112	4 778 423	6 870 689	6 975 080
Immeubles sur terrains loués	6 482 657	6 264 047	218 610	301 278
Équipement de communication	5 290 150	3 760 741	1 529 409	1 431 773
Mobilier de bureau	861 320	673 780	187 540	209 422
Pistes d'atterrissage	3 033 818	1 400 662	1 633 156	1 701 204
Équipement informatique	1 559 258	1 211 430	347 828	351 452
Équipement de suppression	5 545 182	4 435 704	1 109 478	1 242 325
Matériel roulant	472 599	364 192	108 407	67 412
Équipement de suppression - autres infrastructures	100 173	18 891	81 282	84 669
	35 192 924	22 907 870	12 285 054	12 563 270
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Matériel roulant	3 815 394	1 055 677	2 759 717	2 008 624
Immeuble	650 000	62 941	587 059	611 520
Équipement de suppression	80 000	33 920	46 080	57 600
	4 545 394	1 152 538	3 392 856	2 677 744
	39 738 318 \$	24 060 408 \$	15 677 910 \$	15 241 014 \$

8. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel, garantie par une hypothèque mobilière de 20 000 000 \$ portant sur l'universalité des créances présentes et futures. L'emprunt est renégociable annuellement.

17

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

9. Crédeurs

	2020	2019
Comptes fournisseurs	3 452 655 \$	729 513 \$
Frais courus	221 160	2 006 858
Salaires et vacances à payer	3 210 201	2 744 196
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	-	24 177
	6 884 016 \$	5 504 744 \$

10. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2020	2019
Obligations relatives à la location de matériel roulant, taux variant de 3,12 % à 4,72 %, remboursables par versements mensuels moyens totalisant 50 599 \$ incluant les intérêts, échéant entre février 2021 et juillet 2025	1 743 399 \$	1 244 505 \$
Obligation relative à la location d'un immeuble et d'équipement de suppression, 4,08 %, remboursable jusqu'en mars 2028 par versements mensuels de 7 394 \$ incluant les intérêts ⁽¹⁾	556 135	620 671
	2 299 534	1 865 176
Obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins d'un an	602 978	531 624
	1 696 556 \$	1 333 552 \$

Les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2021 – 695 913 \$; 2022 – 593 946 \$; 2023 – 499 891 \$, 2024 – 387 884 \$ et 2025 – 178 914 \$. Les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles sont de 247 560 \$.

⁽¹⁾ L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition est soumise à la garantie décrite à la note 8.

18

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

11. Dette à long terme

	2020	2019
Emprunt relatif à l'acquisition d'une unité de cuisine, 7,50 %, remboursable par versements mensuels variables correspondant aux redevances à payer par le prêteur, résultant des revenus d'exploitation d'un camp appartenant à la SOPFEU en vertu d'une entente de gestion ^{(1) (2)}	260 278 \$	288 351 \$
Emprunt relatif à l'acquisition de matériel roulant, 5,16 %, remboursable jusqu'en septembre 2025 par versements mensuels de 844 \$ incluant les intérêts, garanti par le matériel roulant sous-jacent d'une valeur comptable nette de 47 082 \$	42 592	-
	302 870	288 351
Dette à long terme échéant à moins d'un an	8 122	-
	294 748 \$	288 351 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants : 2021 – 8 122 \$; 2022 – 8 551 \$; 2023 - 9 003 \$, 2024 – 9 479 \$ et 2025 – 7 437 \$.

- (1) L'entente de gestion des redevances est d'une durée de deux ans, renouvelable pour un terme additionnel de trois ans. Au terme de l'entente de gestion, la SOPFEU aura l'option de payer le solde du prêt ou de négocier le montant des paiements mensuels avec le prêteur.
- (2) L'organisme n'est pas en mesure d'estimer la portion à court terme de la dette à long terme, qui est tributaire de redevances variables, inconnues et n'ayant aucun historique fiable.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

12. Subvention reportée

La subvention reportée représente des ressources non dépensées qui, en vertu d'une affectation d'origine externe, sont destinées au financement de la modernisation des avions-citernes CL-415 pour le remplacement des composantes avioniques du tableau de bord des avions-citernes CL- 415. Les revenus d'intérêts générés par la subvention encaissée sont grevés d'une affectation d'origine externe et sont destinés à couvrir les charges admissibles qui surviendront au cours des exercices subséquents. Tout montant non utilisé des subventions octroyées à l'échéance de la convention le 31 mars 2024, y compris les intérêts, devra être remboursé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	39 374 788 \$	- \$
Encaissement	-	42 000 000
Intérêts réinvestis	404 032	718 644
Amortissement de la subvention reportée	(8 495 963)	(3 343 856)
Solde à la fin de l'exercice	31 282 857 \$	39 374 788 \$

13. Avantages sociaux futurs

Description du régime d'avantages sociaux

L'organisme a un régime capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite annuelles sont calculées à raison de 1,40 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au cours des cinq dernières années de cotisations plus 1,90 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédent la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue, le tout multiplié par le nombre d'années de service crédité depuis le 1^{er} janvier 1992. Les crédits de rente accumulés avant le 1^{er} janvier 1992 sont ajoutés aux prestations de retraite annuelles.

En plus de ces prestations de retraite annuelles, le régime inclut une prestation annuelle de raccordement égale à 15 \$ pour chaque mois de service crédité après le 31 décembre 1991 ainsi que les crédits accumulés avant cette date jusqu'à concurrence d'une rente annuelle de 5 400 \$. Cette prestation est payable à compter du moment où l'employé participant reçoit ou aurait pu recevoir une prestation de retraite annuelle sans réduction de sa rente, et se termine à 65 ans.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

13. Avantages sociaux futurs (suite)

Description du régime d'avantages sociaux (suite)

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2019. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une estimation du passif au 31 décembre 2020.

Situation du régime de retraite

	2020	2019
Juste valeur des actifs du régime	64 413 039 \$	60 262 589 \$
Obligation au titre des prestations définies	66 719 123	66 211 805
Passif au titre des prestations définies	(2 306 084)\$	(5 949 216)\$

Selon la Loi RCR, la cotisation d'équilibre pour l'année 2020 est établie en amortissant sur dix ans le déficit actuariel, incluant une provision de stabilisation, selon l'approche de capitalisation constatée au 31 décembre 2019, soit la dernière évaluation actuarielle complète.

13. Avantages sociaux futurs (suite) Situation du régime de retraite (suite)

La cotisation d'équilibre minimale annuelle qui a été versée au cours de l'année 2020 est de 660 700 \$ (2019 – 523 692 \$). La cotisation d'équilibre minimale sera revue lors de la prochaine évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2022.

L'organisme a également versé une somme de 30 \$ (18 296 \$ - 2019) au régime de retraite afin d'acquitter à 100 % les droits d'employés ayant quitté le régime avant l'âge de la retraite.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

14. Engagements

L'organisme est locataire de terrains, de locaux, d'un immeuble, d'équipements et de matériel roulant en vertu de baux venant à échéance jusqu'en août 2028. Les loyers minimaux futurs, exclusion faite des charges communes, totalisent 29 255 401 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2021	6 805 159 \$
2022	6 018 805
2023	6 111 212
2024	5 227 611
2025	3 172 653
Années suivantes	1 919 961
	29 255 401 \$

De plus, l'organisme participe à la gestion du Service aérien gouvernemental par le comité de liaison. Les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'organisme.

15. Dépendance économique

L'organisme réalise 92,27 % (2019 – 91,08 %) de ses revenus auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

16. Exposition aux risques financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créanciers, de ses obligations découlant de contrats de location-acquisition, de sa dette à long terme et de son passif au titre des prestations définies. L'organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités et bénéficie de facilités de crédit auxquelles il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice terminé le 31 décembre 2020

16. Exposition aux risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit découle principalement des débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2020, 55 % (2019 – 39 %) des cotisations sont à recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Générale	Financement CL-415	Sous-Total	Suppression intensive et tampon	Total 2020
A – Cotisation des membres					
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	52 903 528 \$	5 015 156 \$	57 918 684 \$	47 825 239 \$	105 743 923 \$
Bénéficiaires	-	-	-	-	-
Territoriaux	-	-	-	-	-
	52 903 528 \$	5 015 156 \$	57 918 684 \$	47 825 239 \$	105 743 923 \$

	Générale	Financement CL-415	Sous-Total	Suppression intensive et tampon	Total 2019
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	40 401 209 \$	5 417 475 \$	45 818 684 \$	18 661 732 \$	64 480 416 \$
Bénéficiaires	-	-	-	-	-
Territoriaux	-	-	-	-	-
	40 401 209 \$	5 417 475 \$	45 818 684 \$	18 661 732 \$	64 480 416 \$

Outre les charges de suppression, la cotisation de suppression finance le remboursement de l'immeuble et de l'équipement de suppression loués en vertu d'un contrat de location-acquisition.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2020

		Québec	Hors Québec	2020	2019
B – Facturation à des tiers – ententes liées à la mission					
Zone nordique					
Services autochtones Canada	Présuppression	843 360 \$	- \$	843 360 \$	751 924 \$
Services autochtones Canada	Suppression	85 448	-	85 448	127 034
Hydro-Québec	Présuppression	843 360	-	843 360	751 924
Hydro-Québec	Suppression	1 916 144	-	1 916 144	245 778
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression	843 360	-	843 360	751 924
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Suppression	82 337	-	82 337	35 645
		4 614 009	-	4 614 009	2 664 229
Zone intensive					
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression Anticosti	217 775	-	217 775	174 720
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Suppression Anticosti	797 438	-	797 438	-
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Présuppression Îles-de-la-Madeleine	11 859	-	11 859	17 742
Gouvernement de la Colombie-Britannique	Suppression	-	-	-	83 413
Gouvernement de l'Ontario	Suppression	-	-	-	65 413
Gouvernement du Manitoba	Suppression	-	-	-	241 092
Gouvernement de l'Alberta	Suppression	-	78 619	78 619	2 089 646
Gouvernement du Yukon	Suppression	-	-	-	58 496
États de Victoria et de la Nouvelle-Galles-du-Sud - Australie	Suppression	-	1 214 820	1 214 820	14 495
U.S. Department of Agriculture – Californie	Suppression	-	1 204 715	1 204 715	-
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Appui à la communauté	34 619	-	34 619	-
Tiers	Formation	-	-	-	13 978
		1 061 691	2 498 154	3 559 845	2 758 995
		5 675 700 \$	2 498 154 \$	8 173 854 \$	5 423 224 \$

25

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
C – Prévention et information		
Salaires, vacances et charges sociales	672 980 \$	664 505 \$
Déplacements et communications	83 436	160 945
Équipements, fournitures et entretien	3 759	10 502
Loyers aéronefs et autres	736	1 578
Services professionnels et administratifs	53 339	3 050
	814 250 \$	840 580 \$
D – Présuppression		
Salaires, vacances et charges sociales	21 117 875 \$	20 120 003 \$
Avions-citernes – frais d'opération	11 759 508	11 730 349
Avions-citernes – frais de financement	5 015 156	5 417 475
Avions-citernes – frais de modernisation de l'avionique des CL-415	8 495 963	3 343 856
Déplacements et communications	540 767	658 931
Équipements, fournitures et entretien	2 324 925	2 655 578
Intérêts sur emprunts et obligations découlant de contrats de location-acquisition	65 897	46 694
Loyers aéronefs et autres	7 664 355	6 170 393
Services professionnels et administratifs	500 543	610 221
Amortissement des immobilisations corporelles	1 314 554	1 300 056
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	6 011
	58 799 543 \$	52 059 567 \$

26

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
E – Détection		
Salaires, vacances et charges sociales	328 792 \$	315 781 \$
Déplacements et communications	44 794	44 483
Équipements, fournitures et entretien	9 617	16 526
Loyers aéronefs et autres	2 635 161	2 650 167
Services professionnels et administratifs	1 800	740
	3 020 164 \$	3 027 697 \$
F – Administration		
Salaires, vacances et charges sociales	3 583 552 \$	3 463 282 \$
Créances douteuses recouvrées	(183 531)	(17 071)
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	613 870	297 880
Déplacements et communications	221 653	286 112
Équipements, fournitures et entretien	651 302	802 279
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	884	1 494
Loyers	155 166	233 854
Services professionnels et administratifs	955 908	810 419
Amortissement des immobilisations corporelles	245 817	275 275
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	50 119	48 441
	6 294 740 \$	6 201 965 \$

27

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges sup- plémentaires	Total 2020
G – Charges de suppression			
Salaires, vacances et charges sociales	894 942 \$	4 363 898 \$	5 258 840 \$
Avions-citernes	-	13 635 096	13 635 096
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	9 937 168	9 937 168
Équipements, fournitures et entretien	2 517 912	5 547 704	8 065 616
Loyers aéronefs et autres	3 080 972	7 896 514	10 977 486
	6 493 826 \$	41 380 380 \$	47 874 206 \$
	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges sup- plémentaires	Total 2019
Salaires, vacances et charges sociales	424 412 \$	2 287 852 \$	2 712 264 \$
Avions-citernes	-	7 184 275	7 184 275
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	2 840 011	2 840 011
Équipements, fournitures et entretien	754 169	1 891 179	2 645 348
Loyers aéronefs et autres	1 301 087	1 893 002	3 194 089
	2 479 668 \$	16 096 319 \$	18 575 987 \$

28

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges sup- plémentaires	Total 2020
H – Charges liées à la prestation d'autres services liés à la mission			
Salaires, vacances et charges sociales	396 072 \$	2 667 316 \$	3 063 388 \$
Avions-citernes	-	913 689	913 689
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	214 100	214 100
Équipements, fournitures et entretien	288 014	138 081	426 095
Déplacements et télécommunications	-	244 608	244 608
Loyers aéronefs et autres	458 056	1 420 447	1 878 503
Services professionnels et administratifs	516 384	53 593	569 977
	1 658 526 \$	5 651 834 \$	7 310 360 \$

	Montants transférés des charges émanant du budget d'opérations	Charges sup- plémentaires	Total 2019
Salaires, vacances et charges sociales	774 637 \$	2 043 364 \$	2 818 001 \$
Avions-citernes	-	87 322	87 322
Contractuels, municipalités, compagnies et hors province	-	18 430	18 430
Équipements, fournitures et entretien	40 908	180 947	221 855
Déplacements et télécommunications	-	352 046	352 046
Loyers aéronefs et autres	30 957	1 394 464	1 425 421
Services professionnels et administratifs	506 472	66 029	572 501
	1 352 974 \$	4 142 602 \$	5 495 576 \$